

1. Données du bien du patrimoine mondial**1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial**

Minières néolithiques de silex de Spiennes (Mons)

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial**Etat(s) partie(s)**

- Belgique

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

1006

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2000


1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (longitude / latitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Neolithic Flint Mines at Spiennes (Mons), Mons , Hainaut , Wallonia , Belgium	50.431 / 3.979	0	0	0	2000
Total (ha)		0			

Commentaire

les références de géolocalisation ne correspondent pas aux données figurant dans le dossier (idem pour les beffrois, les sites miniers,) superficie du bien : 172 ha superficie de la zone tampon : 1056 ha superficie totale : 1228 ha

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Neolithic Flint Mines at Spiennes (Mons) - Inscribed Property	05/07/1999	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Gislaine Devillers
Service public de Wallonie - DGO4
Première attachée
Département du Patrimoine

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Pierre PAQUET
Département du Patrimoine
Inspecteur Général

Commentaire

e mail : pierre.paquet@spw.wallonie.be

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. Patrimonium-mundi.org : visitez les sites en panophotographies, des images sphériques immersives et interactives
2. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
3. [Le minières de silex néolithique des Spiennes à Mons](#)
4. [La ville de Mons](#)

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé**Commentaire**

Le site fait l'objet d'une demande de protection renforcée au titre du 2ème protocole de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé : décision attendue en décembre 2013

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur****2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit**

(i)(iii)(iv)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

Le site reflète l'importance de l'exploitation du silex pour les communautés néolithiques, par sa superficie, par la densité des structures d'extraction et de taille, par la durée de l'exploitation (près de 2000 ans), et par la diversité (exploitation à ciel ouvert et souterraine) et la sophistication des techniques utilisées (grandes minières de 16 m de profondeur). Les traces d'un habitat contemporain et voisin du site d'exploitation complètent la valeur exceptionnelle du site.

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle****3. Facteurs affectant le bien****3.14. Autre facteurs****3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.3	Zones industrielles								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services								
3.3.5	Grandes installations linéaires								
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques								
3.5.3	Modification du régime des sols								
3.6	Utilisation de ressources matérielles								
3.6.2	Exploitation de carrières								
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique								
3.7.2	Humidité relative								
3.7.3	Température								
3.7.4	Radiation/lumière								
3.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)								
3.7.8	Micro-organismes								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.1	Activités illégales								
3.13	Gestion et facteurs institutionnels								
3.13.2	Activités de recherche / de suivi à fort impact								
3.13.3	Activités de gestion								
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services				
3.3.5	Grandes installations linéaires	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute Statique
3.6	Utilisation de ressources matérielles				
3.6.2	Exploitation de carrières	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Insignifiant	Capacité haute Statique
3.9	Autres activités humaines				
3.9.1	Activités illégales	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

point 3 : grandes infrastructures linéaires : elles étaient présentes lors de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial et leur impact n'a pas été modifié. La plus grande nouveauté est la mise en oeuvre du projet de construction d'un centre d'interprétation destiné à présenter au public, le site dans sa dimension archéologique et sa valeur universelle exceptionnelle.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux / utilisateurs** des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Tous les trois ans, le gouvernement wallon arrête une liste de sites exceptionnels du patrimoine de la Région wallonne, sur laquelle le site de Spiennes figure depuis le début. Le dernier arrêté a été pris en 1996. Par arrêté ministériel, l'ensemble du site de Camp-à-Cayaux a été classé le 7 novembre 1991 comme monument. Conformément au code Wallon de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, la classification transfère automatiquement la gestion administrative des sites protégés des autorités municipales aux autorités régionales. Toute intervention sur un site protégé, susceptible d'affecter ses qualités et son caractère (y compris les fouilles archéologiques) est soumise à autorisation par la chambre régionale de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Dans le cadre des dispositions du plan de secteur de la Région wallonne, Spiennes est inscrit dans une « zone verte », à l'intérieur de laquelle ne sont autorisées que des activités agricoles ou forestières. Le code de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine prévoit le respect des droits du cultivateur sur ses propres terres, à l'exception du sol couvrant les sites archéologiques.

Commentaire

Le site du Camp-à-Cayaux est classé depuis le 7 novembre 1991 sur base de la législation wallonne. Depuis 1993, il est inscrit sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne qui recense les biens patrimoniaux les plus remarquables. L'ensemble du site est inscrit à l'inventaire des sites archéologiques. Le site bénéficie donc du plus haut niveau de protection et est placé sous la responsabilité directe du Département du Patrimoine. Toute intervention sur le site est soumise à une procédure particulière et doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme qui requiert l'avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. En outre, le plan de secteur (plan d'affectation des sols) limite les possibilités de modification : le site étant repris en zone agricole, seules les activités agricoles sont envisageables.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle

exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection**4.3. Système de gestion / Plan de gestion****4.3.1 - Système de gestion**

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent a été élaboré et est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM.

Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Nous vous remercions de votre coopération.

La propriété des 172 ha du site de Spiennes est répartie entre des propriétaires privés et des organismes publics (le domaine de la Région Wallonne, basé à Namur et le domaine de la ville de Mons).

Le département de l'Archéologie de la direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne est responsable de la conservation des sites classés. Il est habilité à intervenir si des travaux sont nécessaires sur le site ou en cas de manque d'entretien constaté du chef des propriétaires.

Les plans suivants ont un impact direct sur la gestion du site de Spiennes :

- Plan de secteur de Mons-Borinage, adopté par le gouvernement wallon en novembre 1983;
- Plan communal de développement de la nature adopté par le conseil communal de Mons en février 1999;
- Dispositions urbanistiques et environnementales destinées à définir le périmètre de la zone tampon, approuvé provisoirement par le conseil communal de Mons en avril 1999.

Avant les réformes institutionnelles de 1988, l'archéologie relevait de la compétence de l'État fédéral belge, alors que la protection et la conservation du patrimoine était du ressort du gouvernement régional. Actuellement, l'ensemble des politiques d'archéologie et de protection du patrimoine est confié à la Région wallonne.

Il existe actuellement deux niveaux de gestion dans la région. Au niveau inférieur, la ville de Mons a adopté un plan directeur et des réglementations d'urbanisme pour la zone bordant le site et qui contrôle l'accès au site. La ville de Mons est également propriétaire de plusieurs parcelles dans la zone du bien, et responsable du projet du centre de découvertes et

d'interprétation. L'ensemble de la politique de préservation et de protection est du ressort de la direction régionale.

La gestion du bien est basée sur le partenariat. Cette situation typiquement belge englobe les agences administratives citées ci-dessus ainsi que la Société de Recherche Préhistorique en Hainaut (SRPH) dont les membres travaillent à Spiennes depuis de nombreuses années.

Commentaire

La propriété des 172 ha du site de Spiennes est répartie entre des propriétaires privés et des organismes publics (le domaine de la Région Wallonne, basé à Namur et le domaine de la ville de Mons). Le département du Patrimoine de la direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie de la Région wallonne est responsable de la conservation des sites classés. Il est habilité à intervenir si des travaux sont nécessaires sur le site ou en cas de manque d'entretien constaté du chef des propriétaires. Sa direction de l'Archéologie occupe le centre de recherches et développe un programme de fouilles et de recherches. Cela assure une présence et un contrôle continu du site. La Ville de Mons est un autre acteur important de la gestion. Elle est propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le site et est responsable de la mise en place d'un centre d'interprétation afin d'expliquer aux visiteurs la valeur universelle exceptionnelle. Ce projet qui répond à un manque constaté est mené en collaboration étroite avec les services de la Région wallonne. La Ville s'est également fortement impliquée dans la gestion de la zone tampon par le biais de l'élaboration et mise en œuvre de divers instruments relevant de l'aménagement du territoire : schéma de structure communal, règlement communal d'urbanisme, plan communal de développement de la nature. La gestion du site repose de longue date sur une collaboration entre les acteurs institutionnels et les populations par le biais de diverses associations dont la Société de recherche préhistorique en Hainaut (SRPH).

4.3.2 - Documents pour la gestion**Commentaire**

Un plan de gestion est en cours d'élaboration.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion est **totalelement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
--------------------------------	------------

Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Faible
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Faible
Industrie	Excellente

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	5%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	0%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	85%
Gouvernemental (Local / municipal)	10%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Aucune assistance du Fonds du patrimoine mondial n'a été reçue.

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

On reconnaît un **potentiel** d'avantages économiques et l'on fait des plans pour les concrétiser

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certains équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Les questions d'interprétation, d'éducation et de gestion des visiteurs sont en cours de traitement dans le cadre du projet de centre d'interprétation. L'ouverture de celui-ci en 2015 nécessitera un élargissement des ressources humaines.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	70%
Temps partiel	30%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	100%
Saisonnnières	0%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	95%
Bénévoles	5%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Sans objet
Education	Sans objet
Gestion des visiteurs	Sans objet
Conservation	Excellente
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Sans objet
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Excellent
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Excellent
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est **en place et totalement mis en œuvre**; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement et qui prennent la direction dans la gestion

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche****4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour**améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

ALLARD P., BOSTYN F. & MARTIAL E. avec la collaboration d'Hélène Collet, Jacques Fabre et Luc Vallin, 2010 – Les matières premières siliceuses exploitées au Néolithique moyen et final dans le nord de la France et la Picardie (France) In C. BILLARD & M. LEGRIS M. 2010 Premiers Néolithiques de l'Ouest. Cultures, réseaux, échanges des premières sociétés néolithiques à leur expansion. Actes du colloque interrégional sur le Néolithique du Havre, Rennes, p. 347-375. BOSTYN F. & COLLET H., 2011 – Diffusion du silex de Spiennes et du silex Bartonien du Bassin parisien dans le Nord de la France et en Belgique de la fin du 5e millénaire au début du 4e millénaire BC : une première approche In F. BOSTYN, E. MARTIAL & I. PRAUD (eds). Le Néolithique du Nord de la France dans son contexte européen : habitat et économie aux 4e et 3e millénaires avant notre ère. (Revue archéologique de Picardie 28, n° spécial) : 331-347 COLLET H., 2012 – La production des haches à Spiennes : un état de la question In P.-A. DE LABRIFFE & E. THIRIAULT, 2012 - Produire des haches au Néolithique. De la matière première à l'abandon. Actes de la Table ronde de Saint-Germain-en-Laye, 16-17 mars 2007. Musée des Antiquités nationales. (Séances de la Société préhistorique française 1) : 137-146. COLLET H., 2012 - Mineurs illustres du Hainaut. Les Cahiers nouveaux 83 : 21-25. COLLET H., DAMBLON F. & JADIN I., 2012 - Mons/Spiennes : datation de la minière ST 20 sur la parcelle 393c à Petit-Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne, 19 : 60-62. COLLET H., JADIN I. & TOUSSAINT M., 2012 - Mons/Spiennes : datation des puits profonds des minières du "Camp-à-Cayaux" de Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne 19 : 62-63. COLLET H. & WOODBURY M., 2012 - Mons/Spiennes : intervention préalable à la construction d'un bâtiment d'accueil des visiteurs au lieu-dit Petit-Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne 19 : 109-110. COLLET H. & FUNCKEN L., 2011 - The Protection of Neolithic Flint Mines. The Case of Spiennes (Mons, Belgium) In K. D'OBRYN, M. LEŚNY & D. BARCHAŃSKA-BOREK, 2011. Conference Papers. Problems of Protecting the Heritage of Material Culture of Historic Mines in European Union Countries, Wieliczka Salt Mine, Poland, 4-6 November 2010, Wieliczka Salt Mine Tourist Route : 53-56. COLLET H., JADIN I. & TOUSSAINT, M. 2011. - Mons/Spiennes : datation d'un fragment de métatarsien humain découvert anciennement dans les minières de "Petit-Spiennes" Chronique de l'Archéologie wallonne 18 : 50-51. COLLET H., TOUSSAINT M., JADIN I., 2011 - Les ossements humains des minières néolithiques de silex de Spiennes : le début d'une enquête. La Lettre du Patrimoine 21 : 20. COLLET H., VANMONTFORT B. & JADIN I. avec la collaboration de F. Hubert, 2011 - Des pots dans les mines. La céramique Michelsberg des minières et de l'enceinte du site de Spiennes (Hainaut, Belgique) In F. BOSTYN, E. MARTIAL & I. PRAUD (eds). « Le Néolithique du Nord de la France dans son contexte européen : habitat et économie aux 4e et 3e

- millénaires avant notre ère », (Revue archéologique de Picardie 28, n° spécial) : 167-181. COLLET H & HAUZEUR A., 2010 - Weltkulturerbe – Die neolithischen Silexlagerstätten von Spiennes In C. LICHTER, 2010 - Jungsteinzeit im Umbruch. Die « Michelsberger Kultur » und Mitteleuropa vor 6000 Jahren. Katalog zur Ausstellung im Badischen Landesmuseum Schloss Karlsruhe, 20.11.2010 – 15.5.2011, Badisches Landesmuseum, Karlsruhe : 44. COLLET H. & WOODBURY M., 2010 - Mons/Spiennes : suivi archéologique des travaux d'aménagement de la SWDE rue de Nouvelles et chemin de Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne 17 : 52-53. COLLET H., JADIN I. & WOODBURY M., 2009 - Mons/Spiennes : apport à la chronologie radiocarbone des minières néolithiques. Chronique de l'Archéologie wallonne 16 : 32-34. COLLET H., 2008 - Spiennes, l'âge de la pierre polie. Un centre minier néolithique inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Wallonia Nova 10 (septembre 2008) : 36-39. COLLET H., HAUZEUR A. & LECH J., 2008 - The prehistoric flint mining complex at Spiennes (Belgium) on the occasion of its discovery 140 years ago In P. Allard, F. Bostyn, F. Giligny & J. Lech, 2008. Flint mining in Prehistoric Europe : Interpreting the archaeological records. European Association of Archaeologists, 12th Annual Meeting, Cracow, Poland, 19th-24th September 2006. BAR International Series 1891 : 41-77. COLLET H., JADIN I. & WOODBURY M., 2008 - Apport à la chronologie absolue des minières néolithiques de Spiennes. Notae Praehistoricae 28 : 97-99. COLLET H. & WOODBURY M., 2008 - Mons/Spiennes : fouille préventive des abords du Centre de Recherches archéologiques, anciennement appelé musée du " Champ-à-Cailloux ". Chronique de l'Archéologie wallonne 15 : 35-37. COLLET H. & WOODBURY M., 2007 - Etude et caractérisation des déchets lithiques abandonnés dans les niveaux d'exploitation de la minière ST 20 de Petit-Spiennes (Province de Hainaut). Notae Praehistoricae 27 : 141-152. COLLET H. & WOODBURY M., 2007 - Mons/Spiennes : découverte d'ateliers et de puits d'extraction du silex rue d'Harmignies. Chronique de l'Archéologie wallonne 14 : 39-40. COLLET H. & WOODBURY M., 2007 - Mons/Spiennes : indices minières néolithiques dans la parcelle 169a au " Camp-à-Cayaux ". Chronique de l'Archéologie wallonne 14 : 45-46. COLLET H. & WOODBURY M., 2007 - Mons/Spiennes : découverte de vestiges d'époque indéterminée rue du Moulin. Chronique de l'Archéologie wallonne 14 : 83. COLLET H., HUBERT F., ROBERT C. & JORIS J.-P., 2006 - The flint mines of Petit-Spiennes (province of Hainaut, Belgium) : an update In G. Körlin & G. Weisgerber, 2006. Stone Age, Mining Age. 8th Flint Symposium. Bochum, Deutsches Bergbau-Museum Bochum (Der Anschnitt 19) : 67-71. COLLET H. & WOODBURY M., 2006 - Mons/Spiennes : poursuite des fouilles dans la parcelle 393c de " Petit-Spiennes ". Chronique de l'Archéologie wallonne 13 : 47-48. COLLET H., 2004 - Les mines néolithiques de Spiennes : état des connaissances et perspectives de recherche. BAR International Series. Acts of the XIVth UISPP Congress, University of Liège, Belgium, 2-8 September 2001 1303 : 129-133. COLLET H., 2004 - Mons, Spiennes. Les mines néolithiques de silex du Camp-à-Cayaux et de Petit-Spiennes In J. DEVESELEER (ed), 2004. Le patrimoine exceptionnel de Wallonie. Namur. DGATLP, Division du Patrimoine : 199-201. COLLET H & VANKERKHOVEN A., 2004 - Mons/Spiennes : poursuite des fouilles dans la parcelle 393c de " Petit-Spiennes ". Chronique de l'Archéologie wallonne 12 : 39-40. COLLET H., 2003 - Mons/Spiennes : fouille dans la parcelle 393c de " Petit-Spiennes ". Chroniques de l'Archéologie wallonne 11 : 39-40. COLLET H., 2003 - Mons/Spiennes : indices d'excavations souterraines dans les parcelles 406c et 407a de " Petit-Spiennes ". Chroniques de l'Archéologie wallonne 11 : 40-42. COLLET H & VAN NEER W., 2002 - Stratigraphie et faune d'un puits d'extraction néolithique à Petit-Spiennes. Anthropologica et Prehistorica 113 : 73-104. COLLET H. & WOODBURY M., 2002 - Mons/Spiennes : campagne de fouille de puits d'extraction de silex au lieu-dit " Petit-Spiennes ". Chroniques de l'Archéologie wallonne 10 : 37-38. COLLET, H., 2002 - Les mines néolithiques de Spiennes : un patrimoine mondial au coeur du Hainaut. Bulletin de la Fédération Belge des Femmes diplômées des Universités (Bruxelles-Schuman) 3 : 12-16. Collet H., 2002 - Un centre minier néolithique inscrit au Patrimoine mondial en Belgique. L'Archéologue (Nouvelles de l'Archéologie) 58, février-mars 2002 : 41-46. COLLET H. & WOODBURY M., 2002 - Mons (Spiennes). Les fouilles préventives sur le site de Petit-Spiennes In Hainaut 3. Actes de la Journée d'Archéologie en Province du Hainaut. Mons, 23 octobre 1999. COLLET H., HUBERT F., JORIS J.-P. & TOUSSAINT M., 2001 - Le site de Spiennes (Province de Hainaut). Guide des sites préhistoriques et protohistoriques de Wallonie. (Vie archéologique, numéro spécial) : 86-89. COLLET H. & WOODBURY M., 2001 - Mons/Spiennes : poursuite de la fouille de puits d'extraction de silex au lieu-dit " Petit-Spiennes ", Chroniques de l'Archéologie wallonne 9 : 39-40. COLLET H. & WOODBURY M., 2000 - Mons/Spiennes : fouille de puits d'extraction de silex à Petit-Spiennes, Chroniques de l'Archéologie wallonne 8 : 30-31. COLLET H., 2000 - Fouille de nouveaux puits d'extraction à Petit-Spiennes et découverte de fragments de polissoir. Notae Praehistoricae 20 : 163-170. COLLET H., 2000 - Il y a 6000 ans ...des mineurs de fond en Hainaut. La mémoire de Chastre. Bulletin trimestriel (juin 2000) 39 : 4-7. COLLIN J.-PH. & COLLET H., 2011 - Mode d'acquisition, stigmates d'utilisation et motifs d'abandon des outils d'extraction de la " ST 20 " de Petit-Spiennes, Spiennes (Hainaut, Belgique). Anthropologie et Préhistoire 122 : 1-56. COLLIN J.-PH., 2010 - Étude des outils minières de la structure d'extraction néolithique « ST 20 » de Petit-Spiennes, Spiennes (Hainaut, Belgique). Approche morphologique, technologique et fonctionnelle. Bruxelles, ULB, mémoire de maîtrise non publié, 2 vol., 100 p, 42 pl. DEFGNEE A. & COLLET H., 2003 - Mons/Spiennes : premiers résultats palynologiques dans la zone minière de " Petit-Spiennes ". Chroniques de l'Archéologie wallonne 11 : 43-44. DESTERBECQ D., COLLIN J.-PH & DERAMAIX I., 2009 - Mons/Spiennes : fouille de deux puits néolithiques d'extraction de silex à « Petit-Spiennes », parcelle 406b (suite), Chronique de l'Archéologie wallonne 16 : 34-35. DESTERBECQ D., 2008 - Mons/Spiennes : fouille de puits d'extraction du silex néolithique « Petit-Spiennes » dans la parcelle 406b. Chronique de l'Archéologie wallonne 15 : 37-39. DESTERBECQ D. & JORIS J.-P., 2007 - Mons/Spiennes : fouille de mines de silex néolithiques à Petit-Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne 14 : 44-45. DESTERBECQ D. & JORIS J.-P., 2006 - Mons/Spiennes : fouille de minières néolithiques à « Petit-Spiennes ». Chronique de l'Archéologie wallonne 13 : 44-45. DESTERBECQ D., 2004 - Mons/Spiennes : fouille de minières néolithiques dans la parcelle 406b de « Petit-Spiennes ». Chronique de l'Archéologie wallonne 12 : 38-39. DESTERBECQ D., 2002 - Des outils minières néolithiques au lieu-dit Petit-Spiennes (Mons – Belgique). Notae Praehistoricae 22 : 117-129. DESTERBECQ D. & JORIS J.-P. & Robert C., 2002 - Mons/Spiennes : fouille de minières néolithiques à « Petit-Spiennes ». Chronique de l'Archéologie wallonne 10 : 41-42. DI MODICA K., 2011 - La documentation du Paléolithique moyen en Belgique aujourd'hui, état de la question In M. TOUSSAINT M., K. DI MODICA & S. PIRSON, 2011 - Le Paléolithique moyen en Belgique. Mélanges Marguerite Ulrix-Closset (Bulletin de la Société royale belge d'Etudes géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie » hors-série n°4 & Eraul 128) : 75-104. DI

MODICA K., 2011 - Les productions du Paléolithique moyen en Belgique. Variabilité des systèmes d'acquisition et des technologies en réponse à une mosaïque d'environnements contrastés. Thèse de doctorat, département des sciences historiques de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège et école doctorale des sciences de la nature et de l'homme du Museum national d'Histoire naturelle, Année académique 2010-2011. DOSOGNE M., DERAMAIX I. & COLLET H., 2001 - Mons/Harmignies et Spiennes : sondages au " Camp-à-Cayaux ", Chroniques de l'Archéologie wallonne 9 : 35-36. HEIM J. avec la collaboration de Collet H., Woodbury M., Vankerhoven A. & Jadin I., 2003 - Etude palynologique de structures néolithiques fouillées à Petit-Spiennes en 1987. Notae Praehistoricae 23 : 141-145. JORIS F. & BOULANGIER C., 2011 - Des silex et des hommes In F. JORIS & C. BOULANGIER, 2011 - Ma Terre. Ils ont bâti des montagnes, Namur, Institut du Patrimoine wallon, RTBF : 128-165. LOZET, S., 2009 - Les modes de débitage laminaire dans les puits n°5 et 7 du Camps-à-Cayaux à Spiennes (Hainaut, Belgique). Mémoire de maîtrise inédit, Université libre de Bruxelles, 2 vol. PIRSON S., COLLET H., DUPUIS C., BAELE J.-M. & MORTIER T., 2003 - Etude pétrographique de fragments de polissoirs et de meules découverts dans les mines néolithiques de Petit-Spiennes (Belgique). Actes de la table ronde internationale " Les matières premières lithiques en Préhistoire ", Aurillac (Cantal), 20-22 juin 2002 (Préhistoire du Sud-Ouest, supplément n°5) : p. 277-281. PIRSON S., COLLET H., BAELE J.-M., DUPUIS CH. & FAIRON-DEMARET M., 2002 - Mons/Spiennes : étude pétrographique de fragments de polissoirs et de meules. Chroniques de l'Archéologie wallonne 10 : 38-40. PIRSON S. & DI MODICA K., 2011 - Position chronostratigraphique des productions lithiques du Paléolithique ancien en Belgique : un état de la question In M. TOUSSAINT, K. DI MODICA & S. PIRSON, 2011 - Le Paléolithique moyen en Belgique. Mélanges Marguerite Ulrix-Closset. Bulletin de la Société royale belge d'Etudes géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie » hors-série n°4, Eraul 128 : 105-148. PIRSON S., DUPUIS CH., BAELE J.-M., COLLET H. & MORTIER T., 2001 - Fragments de polissoirs découverts à Petit-Spiennes : pétrographie et implications archéologiques. Notae Praehistoricae 21 : 145-156. ROBERT C., 2007 - Mons/Spiennes : étude du comblement de la minière 86.8.1 à « Petit-Spiennes ». Chronique de l'Archéologie wallonne 14 : 40-43. ROBERT C., 2006 - Mons/Spiennes : minière néolithique d'extraction du silex 86.8.1 à « Petit-Spiennes ». Fouilles de la Société de Recherche préhistorique en Hainaut. Chronique de l'Archéologie wallonne 13 : 46. ROBERT C., 2003 - Mons/Spiennes : les minières néolithiques de « Petit-Spiennes ». Chronique de l'Archéologie wallonne 11 : 42-43. ROBERT C., 2001 - Mons/Spiennes : fouilles aux minières de Spiennes. Chronique de l'Archéologie wallonne 9 : 38. TOUSSAINT M., COLLET H. & JADIN I., 2010 - Datations radiocarbones d'ossements humains du site minier néolithique de Spiennes (Mons, Hainaut), première approche. Notae Praehistoricae 30 : 73-80. VANMONTFORT B., COLLET H. & CROMBE PH., 2008 - Les Industries lithiques taillées des 4ème et 3ème millénaires dans les bassins de l'Escaut et de la Meuse (Belgique) In M. -H. DIAS-MEIRINHO, V. LEA, K. GERNIGON, P. FOUERE, F. BRIOIS ET M. BAILLY, 2008 - Les industries lithiques taillées des IVe et IIIe millénaires en Europe occidentale (British Archaeological Reports, International Series 1884) : 11-39. VANMONTFORT B., 2004 - Converging Worlds. The Neolithisation of the Scheldt basin during the late fifth and early fourth millenium cal BC. Unpublished PhD, Leuven: Katolieke Universiteit Leuven, Department Archeologie, Kunstwetenschappen en Musicologie, Afdeling Archeologie. VERSTRAELEN N., COLLET H. & COLLIN J.-PH., 2012 - Programme de Gestion

et de conservation pour les Minières néolithiques de Spiennes, Echo Karst 89 : 1-5.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

4.6. Education, information et sensibilisation

**4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?
Pas du tout exposé**

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Sans objet
Entreprises et Industries locales	Excellente

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation **limité et ponctuel**

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non fournie mais nécessaire
Musée de site	Non fournie mais nécessaire
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Faible
Sentiers / itinéraires	Non fournie mais nécessaire
Matériaux d'information	Non fournie mais nécessaire
Transports prévus	Faible

Autres	Non nécessaire
--------	----------------

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	S/O
Il y a deux ans	S/O
Il y a trois ans	S/O
Il y a quatre ans	S/O
Il y a cinq ans	S/O

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme général intégré de suivi portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Excellente
ONGs	Faible
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
3.3.5	Grandes installations linéaires	intégrité	communication avec les opérateurs (via le comité de gestion)	échange d'information avec les opérateurs	régulier et à long terme	Ville, DGO4, Comité de gestion, opérateurs	Les installations étaient déjà présentes lors de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. L'objectif est d'assurer l'entretien des réseaux existants et de ne pas les développer
3.6	Utilisation de ressources matérielles						
3.6.2	Exploitation de carrières	intégrité	Etablissement d'une convention avec les carrières pour garantir le suivi archéologique. Maintien des limites de la zone d'exploitation telle que prévue au plan de secteur.	suivi archéologique garanti par la convention mentionnée dans les actions	régulier et à long terme	DGO4, Ville, Comité de gestion	La mise en exploitation de la partie de la carrière ne constitue pas une menace immédiate, elle figure au plan de développement à long terme de la société (2040)
3.9	Autres activités humaines						
3.9.1	Activités illégales	intégrité	surveillance régulière, constat et poursuite des infractions. Adoption d'une mesure dissuasive au niveau communal.	évaluation des faits des constatés (nombre, importance, fréquence, etc)	continu, à long terme.	Ville, DGO4, Police	Une sensibilisation aux impacts négatifs du ramassage et des fouilles illicite sera prévue dans le centre d'interprétation, l'objectif étant que les riverains du site en deviennent les gardiens.

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.6 Education, information et sensibilisation						
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.6.1	Pas du tout exposé	Outre les actions existantes dans le cadre du programme culturel annuel de la Ville, mise en oeuvre du programme d'éducation en cours d'élaboration dans le cadre du centre d'interprétation. .	programme culturel : en cours centre d'interprétation: à partir de 2015	Ville de Mons, DGO4, Comité scientifique	La gestion du site s'est essentiellement concentrée sur le développement des activités de fouilles et de recherches en vue d'alimenter les programmes d'éducation et de sensibilisation	
4.6.3	Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation limité et ponctuel	voir point précédent	devrait s'intensifier	Ville, DGO4, autres acteurs de l'éducation : écoles, Fédération Wallonie-Bruxelles	Le centre d'interprétation sera un outil de sensibilisation et d'éducation de première importance.	
4.7 Gestion des visiteurs						
4.7.5	Il y a des contacts entre les responsables du bien et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation	ouverture du centre d'interprétation	début 2015	Ville de Mons	Avec l'inauguration du centre d'interprétation, l'attractivité du site sera plus grande et les contacts devraient se développer	

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Sans objet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Sans objet
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Très positif
Activités de groupes de pression	Sans objet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Les zones de commentaires sont trop limitées pour certaines questions. Les propositions de réponses ne sont pas assez nuancées (entre moyen et excellent, il faudrait prévoir bon). Certaines questions ne sont pas claires. il y a des problèmes de traduction, des fautes d'orthographe, etc Des informations fournies dans le dossier de proposition d'inscription ne sont pas reprises (localisation, superficie, etc).

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Moyen
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La **plus grande partie** de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La valeur universelle exceptionnelle du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Tableau des informations géographiques**

Raison de la mise à jour : les références de géolocalisation ne correspondent pas aux données figurant dans le dossier (idem pour les beffrois, les sites miniers,) superficie du bien : 172 ha superficie de la zone tampon : 1056 ha superficie totale : 1228 ha

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Il n'est pas facile d'identifier un gestionnaire unique pour chaque site. Ceux-ci ne sont pas nécessairement familier du vocabulaire de l'Unesco. La Wallonie a donc décidé de piloter l'exercice et d'organiser une concertation entre les différents acteurs.